



Communiqué de presse

Saint-Denis, le mercredi 10 juin 2020

LES TAUX DES CRÉDITS À LA RÉUNION AU 1^{er} TRIMESTRE 2020 AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives au taux des crédits à La Réunion :

- **Taux des crédits aux entreprises au 1^{er} trimestre 2020**
- **Taux des crédits aux particuliers au 1^{er} trimestre 2020**

Nouveaux crédits aux sociétés non financières

Les taux d'intérêt moyens pour les crédits à l'équipement s'élevaient à 1,94 % en janvier 2020, en hausse de 46 points de base (pdb) par rapport à octobre 2019. Les nouveaux crédits à l'équipement sont, pour la quasi-totalité, souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu plus de 10 ans.

Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée augmente également de 8 pdb entre octobre 2019 et janvier 2020. La moitié est accordée à un taux inférieur à 3,04 %. Près de six crédits sur dix sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de 4 mois.

Nouveaux crédits aux particuliers

Le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat poursuit sa baisse et atteint 1,32 % en janvier 2020 (taux historiquement bas). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 20 ans pour un montant moyen d'emprunt de 148 000 euros.

Le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation s'inscrit également en repli et s'établit à 3,49 %. La durée moyenne de ces prêts personnels est 4 ans et demi, pour un montant moyen de 16 400 euros.

Les taux appliqués à La Réunion restent proches de ceux appliqués en France entière en ce qui concerne les taux des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation, ainsi que les taux des crédits à l'habitat.

Les publications sont téléchargeables sur le site :

www.iedom.fr/la-reunion/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/taux-des-credits-a-la-reunion/

Ces analyses sont basées sur les déclarations des établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elles prennent en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre (environ 2000 déclarations pour les entreprises et 27 000 pour les particuliers).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23